

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°5.1 - PLAN DE ZONAGE GLOBAL AU 1/5000e



0 50 200 500 m

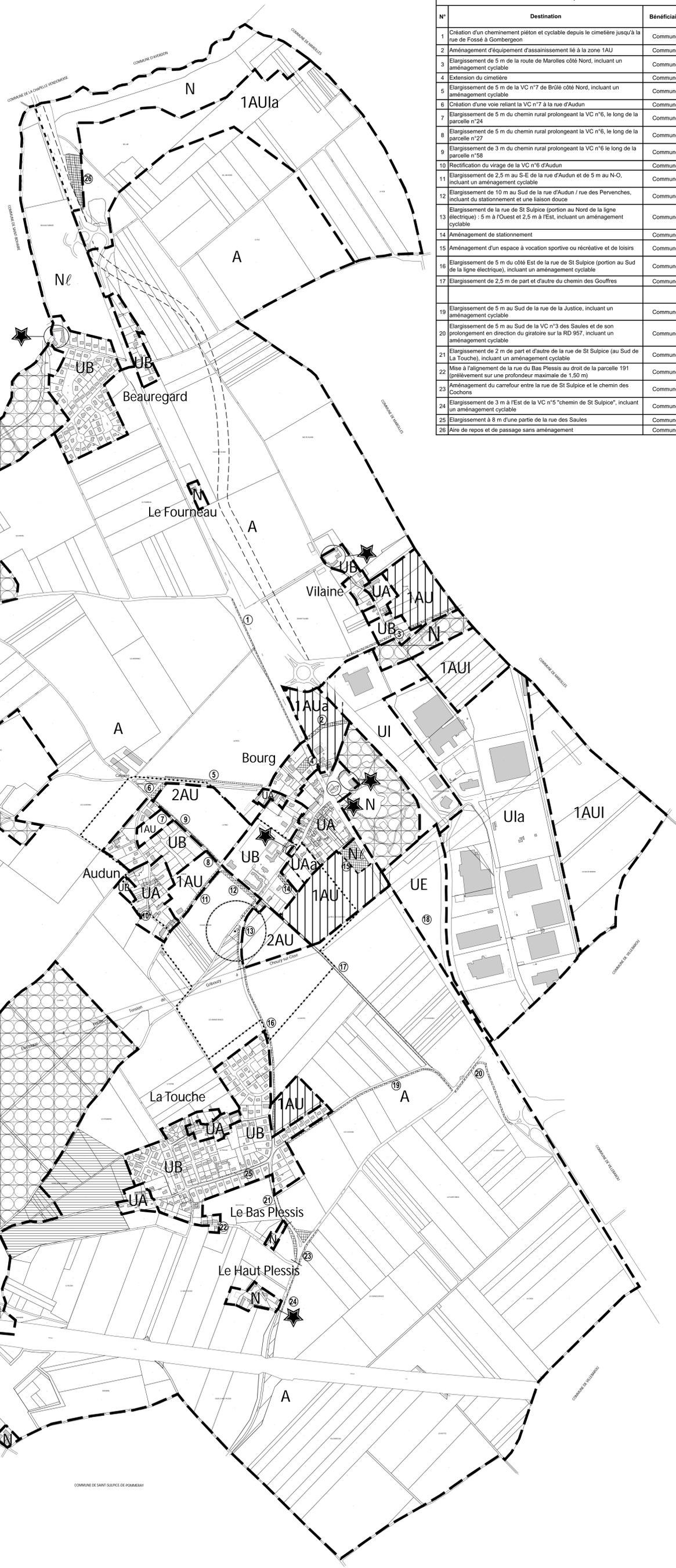
1/5000^{ème}

Elaboration du PLU : approuvée le 28/06/2007
 Modification n°1 : approuvée le 15/02/2011
 Révision simplifiée n°1 : approuvée le 15/02/2011

ESPACEUR Cité Descartes 1, rue Albert Einstein - Champs Sur Mame, 77447 Mame-La Vallée Cedex 2 - 01 64 61 86 24
 ECP Urbanisme
 Plans, conseils, projets d'urbanisme 56-58 rue du Touffneret 86000 Poitiers - Tél : 05 49 41 02 32 - Fax : 05 49 50 76 83

LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espaces Boisés Classés
- Elément ou bâti à protéger au titre de l'article L-123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés
- Fuseau d'étude de la déviation projetée
- Périmètres de protection du forage d'alimentation en eau potable dit "Audun" :
 - Forage
 - Périmètre de protection immédiate
 - Prescriptions spécifiques dans un rayon de 100 m
 - Périmètre de protection rapprochée
- Secteurs dans lesquels toute opération d'aménagement à destination d'habitation devra intégrer 15 % minimum de logements locatifs sociaux.



Liste des emplacements réservés			
N°	Destination	Bénéficiaire	Surface approximative (m²)
1	Création d'un chemin piéton et cyclable depuis le cimetière jusqu'à la rue de Fosse à Gombergeon	Commune	2100
2	Aménagement d'équipement d'assainissement lié à la zone 1AU	Commune	1400
3	Elargissement de 5 m de la route de Marolles côté Nord, incluant un aménagement cyclable	Commune	1650
4	Extension du cimetière	Commune	1125
5	Elargissement de 5 m de la VC n°7 de Brulé côté Nord, incluant un aménagement cyclable	Commune	1625
6	Création d'une voie reliant la VC n°7 à la rue d'Audun	Commune	975
7	Elargissement de 5 m du chemin rural prolongeant la VC n°6, le long de la parcelle n°24	Commune	275
8	Elargissement de 5 m du chemin rural prolongeant la VC n°6, le long de la parcelle n°27	Commune	375
9	Elargissement de 3 m du chemin rural prolongeant la VC n°6 le long de la parcelle n°58	Commune	900
10	Rectification du virage de la VC n°6 d'Audun	Commune	50
11	Elargissement de 2,5 m au S-E de la rue d'Audun et de 5 m au N-O, incluant un aménagement cyclable	Commune	215 + 875
12	Elargissement de 10 m au Sud de la rue d'Audun / rue des Pervenches, incluant du stationnement et une liaison douce	Commune	1150
13	Elargissement de la rue de St Sulpice (portion au Nord de la ligne électrique) : 5 m à l'Ouest et 2,5 m à l'Est, incluant un aménagement cyclable	Commune	290 + 685 + 380
14	Aménagement de stationnement	Commune	570
15	Aménagement d'un espace à vocation sportive ou récréative et de loisirs	Commune	4475
16	Elargissement de 5 m du côté Est de la rue de St Sulpice (portion au Sud de la ligne électrique), incluant un aménagement cyclable	Commune	2800 + 1075
17	Elargissement de 2,5 m de part et d'autre du chemin des Gouffres	Commune	1965 + 1855
19	Elargissement de 5 m au Sud de la rue de la Justice, incluant un aménagement cyclable	Commune	3520
20	Elargissement de 5 m au Sud de la VC n°3 des Saules et de son prolongement en direction du giratoire sur la RD 957, incluant un aménagement cyclable	Commune	1900
21	Elargissement de 2 m de part et d'autre de la rue de St Sulpice (au Sud de La Touche), incluant un aménagement cyclable	Commune	200+325
22	Mise à l'alignement de la rue du Bas Plessis au droit de la parcelle 191 (prélèvement sur une profondeur maximale de 1,50 m)	Commune	5
23	Aménagement du carrefour entre la rue de St Sulpice et le chemin des Cochons	Commune	950 + 1280 + 640
24	Elargissement de 3 m à l'Est de la VC n°5 "chemin de St Sulpice", incluant un aménagement cyclable	Commune	500
25	Elargissement à 8 m d'une partie de la rue des Saules	Commune	270
28	Aire de repos et de passage sans aménagement	Commune	5915



La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.